

Procès – Verbal de la séance du Conseil d'Administration

Date : **lundi 3 décembre 2012**

Année scolaire : **2012/2013**

Numéro de séance : **2**

Date de transmission de la convocation aux membres : **mardi 20 novembre 2012**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. LACHAISE Francis**

Secrétaire de séance : **M. BARRAUD Michel**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **21**

Ordre du jour

Préambule

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 octobre 2012

I – Vie pédagogique et éducative

- Journée de solidarité
- Enseignement de l'Histoire des Arts

III – Vie budgétaire et financière

- DBM pour info
- Budget 2013
- EPCP 2012 : régularisation des comptes négatifs
- Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (armoire froide)
- Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (factures fournisseurs)
- Prélèvement sur le Service Général (viabilisation)
- Sortie au Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême pour les élèves de l'atelier lecture de l'accompagnement éducatif 6^{ème}
- Liste pour immobilisation
- Divers

IV – Questions diverses

(à donner au chef d'établissement avant le vendredi 30 novembre 2012 à 12h00 par mail francis.lachaise@ac-poitiers.fr)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du lundi 3 décembre 2012

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATI ON	Chef d'établissement	LACHAISE Francis	X						
	Gestionnaire	METAIS Katia	X						
	C.P.E.	JOSSE Laurence	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	LUCAS François	X						
	Commune siège	SALLEE Jean-Philippe			X				
	Groupement de communes	SAUMON Gérard			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		CHAIGNE Eric	X						
		PERILLAUD Christian	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BALLANGER Patrick	X						
		COUSSEAU Stéphanie	X						
		GUILLEMET Yohann	X						
		MESTRE Marie	X						
		LASSIGNARDIE Sandrine	X						
	SIMON Rozenn			X	TALINEAU Vanessa	X			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	RAOULAS Marie-Claude	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BARRAUD Michel	X						
		BRODU-MANGUY Marie-Laure	X						
		COUTEAU Stéphane			X	MALLET Isabelle	X		
		GAUVRIT Sylvie	X						
		LASNIER Christelle	X						
		LAUNAY Estelle	X						
	Elèves	CHAUVIN Laëtitia	X						
		JUSTE Gaëtan	X						

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h33.

Certains membres du Conseil d'Administration n'ont pu être présents :

- M. SALLEE Jean-Philippe
- M. SAUMON Gérard
- Mme SIMON Rozenn remplacée par Mme TALINEAU Vanessa
- M. COUTEAU Stéphane remplacé par Mme MALLET Isabelle

M. BARRAUD Michel est désigné secrétaire de séance.

M. BAUER Siegfried, Agent Comptable, est présent pour préciser le point de l'ordre du jour concernant le budget 2013.

Préambule

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 octobre 2012

Mme BRODU-MANGUY Marie-Laure fait remarquer aux membres du Conseil d'Administration deux coquilles dans ce compte-rendu :

- d'une part, dans le préambule, il est mentionné le budget 2023. Il fallait lire 2013.
- d'autre part, au point n°8 (Vie budgétaire et financière), il faut lire les dates du séjour de 6^{ème} à Cauterets comme suit : « du dimanche 10 au vendredi 15 février 2013 ».

Ces corrections prises en compte, le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du jeudi 25 octobre 2012 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

I – Vie pédagogique et éducative

1) Journée de solidarité

Monsieur le Principal propose de repousser la première demi-journée de solidarité prévue initialement le mercredi 12 décembre 2012 au mercredi 16 janvier 2013. La seconde demi-journée aura toujours lieu le mercredi 3 juillet 2013.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

La lecture est faite de l'article 1 de l'arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Article 1

Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale, la journée de solidarité prévue à l'article L. 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation :

Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L.104-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet du contrat d'objectif prévu par l'article L.421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

2° Pour les autres personnels, la journée de solidarité prend la forme d'une journée ou d'une durée de travail de sept heures, continue ou fractionnée, effectuée aux dates déterminées par l'autorité responsable de l'organisation du service après consultation des personnels concernés.

Monsieur le Principal insiste sur le fait que tous les fonctionnaires et agents non-titulaires sont soumis, sans exception, à cette journée de solidarité : enseignants, personnels administratifs (personnel de direction, SASU, adjoint administratif) ainsi que CPE et assistants d'éducation. Il s'agit de 7 heures supplémentaires dès lors que le temps de service statutaire est effectivement fait. L'organisation en revient au chef d'établissement, qui détermine le moment avec les intéressés.

2) Pont de l'Ascension

Pour information, le vendredi 10 mai 2013 ne sera pas travaillé. Il serait question de ne pas le récupérer étant donné les difficultés d'organisation que cela pose.

3) Enseignement de l'Histoire des Arts

Monsieur le Principal expose les recommandations de Monsieur le Recteur et la note qu'il a transmise aux parents d'élèves et aux enseignants. Elle est consultable sur le site du collège.

Un programme d'œuvres a été établi sur l'ensemble des 4 niveaux. Il s'agit d'un enseignement interne aux cours. L'étude des œuvres se fera au cours de l'année scolaire. Les élèves présenteront pour le 12 avril 2013 une liste de 5 œuvres parmi lesquelles le jury choisira celle sur laquelle le candidat sera interrogé. Les critères d'évaluation ont été précisés en début d'année, les compétences attendues lors de cette épreuve orale de 5 minutes de présentation et de 10 minutes de discussion avec le jury, sont déclinées sur le document rendu public. La note sera coefficientée 2 et ne sera diffusée qu'avec le relevé de notes du Diplôme National de Brevet fin août, début septembre.

Cette organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts est soumise au vote

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

II – Vie budgétaire et financière

1) DBM pour info

Madame la Gestionnaire présente les DBM pour info n°14 à 18 qui correspondent à des régularisations comptables concernant la taxe d'apprentissage et l'ouverture de comptes de dépenses.

2) Budget 2013

Madame la Gestionnaire présente le budget RCBC 2013. Sa présentation est légèrement différente des années précédentes. Nous retrouvons toujours les recettes et les dépenses (intitulées désormais « ouverture de crédits »). Le budget est divisé en 5 grands services :

- ALO = administration et logistique
- AP = activités pédagogiques
- VE = vie de l'élève
- SBN = service bourses nationales
- SRH = restauration et hébergement

Madame la Gestionnaire présente les 2 services les plus faciles à comprendre qui sont le service SBN alimenté par une subvention de l'état « bourses nationales » et qui comporte la codification activité 1BN puis, le service VE qui est aussi alimenté par une subvention de l'état, les fonds sociaux, le forfait d'état pour les carnets de correspondance et une petite contribution de la subvention fonctionnement général pour l'infirmerie s'élève à 100,00 €. Nous retrouvons aussi le contrat CUI qui est là pour aider un élève en difficulté et qui dépend d'une subvention d'état. Ensuite, Madame la Gestionnaire explique la répartition de la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Général. Cette subvention se retrouve dans les services ALO et AP. Dans le service ALO, on retrouve aussi la dotation charges restauration du Conseil Général calculée sur une prévision soit 39000 repas x 0,47 € (somme autorisée par le Conseil Général). ALO est aussi alimenté par la subvention dotation petits travaux. Dans le service AP se retrouvent les subventions état allouées aux manuels scolaires et droits de reprographie, la subvention de fonctionnement général pour tout ce qui est dépenses pédagogiques et la subvention sorties/voyages qui a été distribuée entre les sorties d'une journée et les voyages de plusieurs jours. On retrouve dans ce service le voyage ski/natation à Cauterets prévu en 2013.

Les recettes du SRH sont calculées d'après le forfait élève soit 245 élèves x 438,00 € et les repas des commensaux et élèves externes. Côté dépenses, nous avons l'achat de denrées, l'hébergement des élèves à l'extérieur et le reversement à la collectivité.

L'Agent Comptable présent explique les amortissements et neutralisations spécifiques qui se retrouvent au service ALO. Nous pouvons observer désormais un déséquilibre entre les recettes et les dépenses qui s'explique justement par le chiffre alloué aux opérations spécifiques.

Afin de montrer ce qu'est la réalité, un nouveau document à joindre au budget précise le détail des emplois par catégories et le coût pour l'état. Pour l'instant, les données concernant les personnels du Conseil Général manquent.

Le budget RCBC 2013 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

3) EPCP 2012 : régularisation des comptes négatifs

Pour la procédure adaptée :

- F103 = pains et pâtisseries fraîche → + 2 000,00 €
- F402 = livres, ouvrages, papiers et CD → + 2 000,00 €
- F504 = fuel → + 4 000,00 €
- S25 = impression administration → + 2 000,00 €

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

4) Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (factures fournisseurs)

Monsieur le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'effectuer un prélèvement sur les fonds de réserves du R2 de 10 000,00 € afin de pallier le manque pour payer les factures des fournisseurs du R2.

Après ce prélèvement, les réserves du R2 s'élèveront à 6 088,97 €.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

5) Prélèvement sur le Service Général (viabilisation)

Monsieur le Principal demande l'autorisation du Conseil d'Administration pour prélever sur les fonds de réserves du Service Général la somme de 2 500,00 € pour pouvoir assurer le paiement des factures en viabilisations.

Les fonds de réserves du Service Général s'établissent alors à 26 423,08 €.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

6) Sortie au Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême pour les élèves de l'atelier lecture de l'accompagnement éducatif 6^{ème}

Monsieur le Principal présente le projet de faire participer 2 classes de 6^{ème} (46 élèves) à une sortie sur le salon de la Bande Dessinée le 1^{er} février 2013. 3 accompagnateurs sont prévus, le déplacement se fera en car. Le total des dépenses s'élève à 759,00 € (220,00 € pour le bus, 539,00 € (11,00 € x 49) pour l'entrée au salon). Le financement est assuré par 350,00 € provenant de la subvention sorties/voyages du Conseil Général, 175,49 € sur la subvention reliquat de la mairie de Blanzac et 233,51 € du projet d'établissement. Cette sortie est gratuite pour les élèves et donc obligatoire. Aucune participation n'est demandée aux familles. Cette présentation n'appelle aucune remarque.

7) Liste pour immobilisation

Monsieur l'Agent Comptable propose un amortissement :

- du matériel informatique / logiciel sur 5 ans,
- du mobilier et matériel sur 10 ans.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

8) Renouvellement du contrat CUI

Un contrat CUI a été recruté jusqu'au 30 septembre pour assurer l'accompagnement d'un élève qui a une notification pour 21h00 hebdomadaires par la MDPH.

Monsieur le Principal demande l'autorisation de renouveler ce contrat du 1^{er} octobre 2012 au 31 juillet 2013, soit pour 10 mois.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

9) Délégation de l'ordonnateur

Une demande de délégation est proposée au Conseil d'Administration pour permettre à l'ordonnateur de signer contrats, conventions et commandes selon le nouveau budget RCBC.

La délégation est présentée aux membres du Conseil d'Administration, amendée et adoptée.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

10) Convention de prestation de services du dispositif d'assistance et de maintenance académique (DAMA)

Monsieur le Principal présente l'intérêt de ce service et précise que la convention est à signer contre une redevance de 210,00 € par an avec le lycée Vieljeux de La Rochelle.

11) Admission en non-valeur

Une dette de 77,81 € existe, non apurée après envoi à l'huissier depuis 4 ans. On propose de prélever 100,00 € sur les fonds de réserves du R2 pour apurer cette dette.

Les fonds de réserves du R2 sont désormais de 5 988,97 €.

Les frais d'huissier, d'un montant de 110,00 € pour ce dossier, sont pris sur le budget du Service Général.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Une discussion s'engage sur le fait que la CAF peut éventuellement prélever une part des allocations pour payer les dettes de cantines.

12) Redevance sur l'enlèvement des ordures

Monsieur le Principal présente la nouvelle redevance qui sera demandée au collège pour l'enlèvement des ordures. De 1 800,00 € environ, nous passerions à 5 200,00 €. Le calcul a été effectué par rapport au volume des bacs de collecte dont dispose le collège.

Monsieur le Principal et Madame la Gestionnaire ont proposé lors d'une rencontre avec un responsable de la Communauté de Communes des 4B, chargé de présenter la nouvelle mesure, de restreindre le volume de déchets afin d'économiser environ 850,00 €. Des bacs seront repris par CALITOM en janvier. Nous travaillerons avec une association qui collecte et revend la matière première pour financer des actions humanitaires.

III – Questions diverses

- Lorsque des incidents ont lieu dans les couloirs, les élèves doivent en faire le signalement auprès de la vie scolaire, ce qui n'est par forcément le cas. Les professeurs assurent une part de la surveillance, mais profitent des fins de cours pour rencontrer quelques élèves ou compléter le cahier de textes. En revanche, il est difficile de détacher une surveillante dans les couloirs, l'effectif ne le permet pas, sauf de façon très ponctuelle.

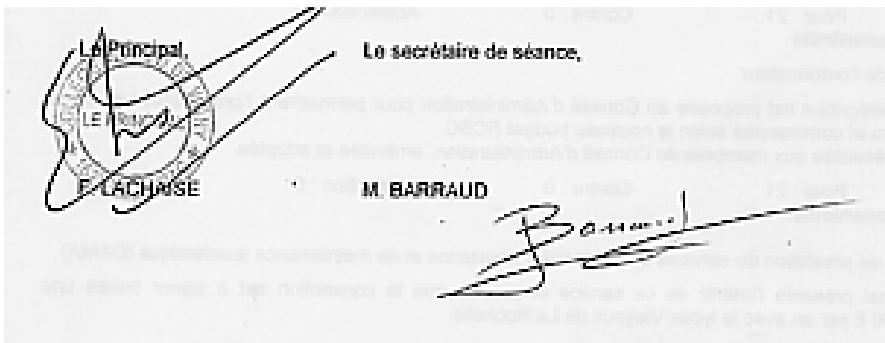
- Les parents font remarquer que certains messages sont transmis à leurs enfants avec du retard. Madame la Conseillère Principale d'Education et Monsieur le Principal précisent que certains messages ne sont pas d'une extrême urgence. Nous sommes parfois en entretien et ne pouvons tout lâcher pour transmettre l'information. Même si nous mettons tout en œuvre pour être agréable aux usagers, il arrive parfois qu'il y a oubli ou retard.

- Les parents notent que l'inscription des notes sur GEPI et des devoirs n'est pas faite régulièrement. Les professeurs évoquent le délai d'ouverture de GEPI (fin septembre) dû à une interrogation quant à l'opportunité de l'intégrer à I-Cart, le nombre de nouveaux collègues qui doivent se familiariser avec ce nouveau logiciel. Enfin, Mme Cousseau précise qu'avant les vacances de la Toussaint, les notes ne sont pas très nombreuses. Les professeurs ont pris note de la demande, tout devrait entrer dans l'ordre rapidement.

- La nouvelle plateforme permettant de valider le B2I a été accessible fin octobre. Le temps que Mme Lalanne, qui a délégation, prenne en main le logiciel et informe ses collègues, il a fallu attendre le retour des vacances de Toussaint pour être opérationnel. Les élèves de 3^{ème} sont dès lors à même de demander des validations. Les élèves des autres niveaux se voient remettre au fur et à mesure leurs codes d'accès. Priorité est donnée aux élèves de 3^{ème} étant donné que le nombre d'items est passé de 29 à 56. Tout sera mis en œuvre pour que ce nouvel outil ne soit pas un obstacle à la validation du B2I.

- Certains parents demandent s'il est possible de prendre leurs enfants en voiture devant l'entrée du collège. La réponse est négative, même si beaucoup le font. En effet, il en va de la sécurité des enfants. Certains parents se garent de façon inappropriée et obstruent l'entrée du collège. Leur responsabilité serait engagée en cas d'accident, d'autant qu'un panneau de signalisation interdit tout arrêt, et a fortiori tout stationnement. Il leur est possible de se garer au gymnase et de descendre chercher leur enfant au collège. En revanche, les effectifs ne permettent pas d'assurer une surveillance au gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.



The image shows two handwritten signatures and their corresponding printed names. On the left, a signature is written over a circular stamp that reads "LE PRINCIPAL" and "F. LACHAISE". To the right, a signature is written over the printed name "M. BARRAUD". Above the signature of M. Barraud, the text "Le secrétaire de séance," is printed.

Procès – Verbal de la séance du Conseil d'Administration

Date : **lundi 3 décembre 2012**

Année scolaire : **2012/2013**

Numéro de séance : **2**

Date de transmission de la convocation aux membres : **mardi 20 novembre 2012**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. LACHAISE Francis**

Secrétaire de séance : **M. BARRAUD Michel**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **21**

Ordre du jour

Préambule

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 octobre 2012

I – Vie pédagogique et éducative

- Journée de solidarité
- Enseignement de l'Histoire des Arts

III – Vie budgétaire et financière

- DBM pour info
- Budget 2013
- EPCP 2012 : régularisation des comptes négatifs
- Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (armoire froide)
- Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (factures fournisseurs)
- Prélèvement sur le Service Général (viabilisation)
- Sortie au Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême pour les élèves de l'atelier lecture de l'accompagnement éducatif 6^{ème}
- Liste pour immobilisation
- Divers

IV – Questions diverses

(à donner au chef d'établissement avant le vendredi 30 novembre 2012 à 12h00 par mail francis.lachaise@ac-poitiers.fr)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du lundi 3 décembre 2012

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>
ADMINISTRATI ON	Chef d'établissement	LACHAISE Francis	X						
	Gestionnaire	METAIS Katia	X						
	C.P.E.	JOSSE Laurence	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	LUCAS François	X						
	Commune siège	SALLEE Jean-Philippe			X				
	Groupement de communes	SAUMON Gérard			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		CHAIGNE Eric	X						
		PERILLAUD Christian	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BALLANGER Patrick	X						
		COUSSEAU Stéphanie	X						
		GUILLEMET Yohann	X						
		MESTRE Marie	X						
		LASSIGNARDIE Sandrine	X						
	SIMON Rozenn			X	TALINEAU Vanessa	X			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	RAOULAS Marie-Claude	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BARRAUD Michel	X						
		BRODU-MANGUY Marie-Laure	X						
		COUTEAU Stéphane			X	MALLET Isabelle	X		
		GAUVRIT Sylvie	X						
		LASNIER Christelle	X						
		LAUNAY Estelle	X						
	Elèves	CHAUVIN Laëtitia	X						
		JUSTE Gaëtan	X						

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h33.

Certains membres du Conseil d'Administration n'ont pu être présents :

- M. SALLEE Jean-Philippe
- M. SAUMON Gérard
- Mme SIMON Rozenn remplacée par Mme TALINEAU Vanessa
- M. COUTEAU Stéphane remplacé par Mme MALLET Isabelle

M. BARRAUD Michel est désigné secrétaire de séance.

M. BAUER Siegfried, Agent Comptable, est présent pour préciser le point de l'ordre du jour concernant le budget 2013.

Préambule

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 25 octobre 2012

Mme BRODU-MANGUY Marie-Laure fait remarquer aux membres du Conseil d'Administration deux coquilles dans ce compte-rendu :

- d'une part, dans le préambule, il est mentionné le budget 2023. Il fallait lire 2013.
- d'autre part, au point n°8 (Vie budgétaire et financière), il faut lire les dates du séjour de 6^{ème} à Cauterets comme suit : « du dimanche 10 au vendredi 15 février 2013 ».

Ces corrections prises en compte, le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du jeudi 25 octobre 2012 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Présents : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

I – Vie pédagogique et éducative

1) Journée de solidarité

Monsieur le Principal propose de repousser la première demi-journée de solidarité prévue initialement le mercredi 12 décembre 2012 au mercredi 16 janvier 2013. La seconde demi-journée aura toujours lieu le mercredi 3 juillet 2013.

Présents : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

La lecture est faite de l'article 1 de l'arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale.

Article 1

Pour les fonctionnaires et agents non titulaires relevant de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 placés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale, la journée de solidarité prévue à l'article L. 212-16 du code du travail est fixée ainsi qu'il suit :

1° Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation :

Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école ou d'établissement mentionné à l'article L.104-1 du code de l'éducation et, dans les établissements publics locaux d'enseignement, à la concertation sur le projet du contrat d'objectif prévu par l'article L.421-4 du code de l'éducation ainsi qu'à la définition d'un programme d'action en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes.

Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres et dans le second degré par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques.

2° Pour les autres personnels, la journée de solidarité prend la forme d'une journée ou d'une durée de travail de sept heures, continue ou fractionnée, effectuée aux dates déterminées par l'autorité responsable de l'organisation du service après consultation des personnels concernés.

Monsieur le Principal insiste sur le fait que tous les fonctionnaires et agents non-titulaires sont soumis, sans exception, à cette journée de solidarité : enseignants, personnels administratifs (personnel de direction, SASU, adjoint administratif) ainsi que CPE et assistants d'éducation. Il s'agit de 7 heures supplémentaires dès lors que le temps de service statutaire est effectivement fait. L'organisation en revient au chef d'établissement, qui détermine le moment avec les intéressés.

2) Pont de l'Ascension

Pour information, le vendredi 10 mai 2013 ne sera pas travaillé. Il serait question de ne pas le récupérer étant donné les difficultés d'organisation que cela pose.

3) Enseignement de l'Histoire des Arts

Monsieur le Principal expose les recommandations de Monsieur le Recteur et la note qu'il a transmise aux parents d'élèves et aux enseignants. Elle est consultable sur le site du collège.

Un programme d'œuvres a été établi sur l'ensemble des 4 niveaux. Il s'agit d'un enseignement interne aux cours. L'étude des œuvres se fera au cours de l'année scolaire. Les élèves présenteront pour le 12 avril 2013 une liste de 5 œuvres parmi lesquelles le jury choisira celle sur laquelle le candidat sera interrogé. Les critères d'évaluation ont été précisés en début d'année, les compétences attendues lors de cette épreuve orale de 5 minutes de présentation et de 10 minutes de discussion avec le jury, sont déclinées sur le document rendu public. La note sera coefficientée 2 et ne sera diffusée qu'avec le relevé de notes du Diplôme National de Brevet fin août, début septembre.

Cette organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts est soumise au vote

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

II – Vie budgétaire et financière

1) DBM pour info

Madame la Gestionnaire présente les DBM pour info n°14 à 18 qui correspondent à des régularisations comptables concernant la taxe d'apprentissage et l'ouverture de comptes de dépenses.

2) Budget 2013

Madame la Gestionnaire présente le budget RCBC 2013. Sa présentation est légèrement différente des années précédentes. Nous retrouvons toujours les recettes et les dépenses (intitulées désormais « ouverture de crédits »). Le budget est divisé en 5 grands services :

- ALO = administration et logistique
- AP = activités pédagogiques
- VE = vie de l'élève
- SBN = service bourses nationales
- SRH = restauration et hébergement

Madame la Gestionnaire présente les 2 services les plus faciles à comprendre qui sont le service SBN alimenté par une subvention de l'état « bourses nationales » et qui comporte la codification activité 1BN puis, le service VE qui est aussi alimenté par une subvention de l'état, les fonds sociaux, le forfait d'état pour les carnets de correspondance et une petite contribution de la subvention fonctionnement général pour l'infirmerie s'élève à 100,00 €. Nous retrouvons aussi le contrat CUI qui est là pour aider un élève en difficulté et qui dépend d'une subvention d'état. Ensuite, Madame la Gestionnaire explique la répartition de la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil Général. Cette subvention se retrouve dans les services ALO et AP. Dans le service ALO, on retrouve aussi la dotation charges restauration du Conseil Général calculée sur une prévision soit 39000 repas x 0,47 € (somme autorisée par le Conseil Général). ALO est aussi alimenté par la subvention dotation petits travaux. Dans le service AP se retrouvent les subventions état allouées aux manuels scolaires et droits de reprographie, la subvention de fonctionnement général pour tout ce qui est dépenses pédagogiques et la subvention sorties/voyages qui a été distribuée entre les sorties d'une journée et les voyages de plusieurs jours. On retrouve dans ce service le voyage ski/natation à Cauterets prévu en 2013.

Les recettes du SRH sont calculées d'après le forfait élève soit 245 élèves x 438,00 € et les repas des commensaux et élèves externes. Côté dépenses, nous avons l'achat de denrées, l'hébergement des élèves à l'extérieur et le reversement à la collectivité.

L'Agent Comptable présent explique les amortissements et neutralisations spécifiques qui se retrouvent au service ALO. Nous pouvons observer désormais un déséquilibre entre les recettes et les dépenses qui s'explique justement par le chiffre alloué aux opérations spécifiques.

Afin de montrer ce qu'est la réalité, un nouveau document à joindre au budget précise le détail des emplois par catégories et le coût pour l'état. Pour l'instant, les données concernant les personnels du Conseil Général manquent.

Le budget RCBC 2013 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

3) EPCP 2012 : régularisation des comptes négatifs

Pour la procédure adaptée :

- F103 = pains et pâtisseries fraîche → + 2 000,00 €
- F402 = livres, ouvrages, papiers et CD → + 2 000,00 €
- F504 = fuel → + 4 000,00 €
- S25 = impression administration → + 2 000,00 €

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

4) Prélèvement sur les fonds de réserves R2 (factures fournisseurs)

Monsieur le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration d'effectuer un prélèvement sur les fonds de réserves du R2 de 10 000,00 € afin de pallier le manque pour payer les factures des fournisseurs du R2.

Après ce prélèvement, les réserves du R2 s'élèveront à 6 088,97 €.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

5) Prélèvement sur le Service Général (viabilisation)

Monsieur le Principal demande l'autorisation du Conseil d'Administration pour prélever sur les fonds de réserves du Service Général la somme de 2 500,00 € pour pouvoir assurer le paiement des factures en viabilisations.

Les fonds de réserves du Service Général s'établissent alors à 26 423,08 €.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

6) Sortie au Festival International de la Bande Dessinée à Angoulême pour les élèves de l'atelier lecture de l'accompagnement éducatif 6^{ème}

Monsieur le Principal présente le projet de faire participer 2 classes de 6^{ème} (46 élèves) à une sortie sur le salon de la Bande Dessinée le 1^{er} février 2013. 3 accompagnateurs sont prévus, le déplacement se fera en car. Le total des dépenses s'élève à 759,00 € (220,00 € pour le bus, 539,00 € (11,00 € x 49) pour l'entrée au salon). Le financement est assuré par 350,00 € provenant de la subvention sorties/voyages du Conseil Général, 175,49 € sur la subvention reliquat de la mairie de Blanzac et 233,51 € du projet d'établissement. Cette sortie est gratuite pour les élèves et donc obligatoire. Aucune participation n'est demandée aux familles. Cette présentation n'appelle aucune remarque.

7) Liste pour immobilisation

Monsieur l'Agent Comptable propose un amortissement :

- du matériel informatique / logiciel sur 5 ans,
- du mobilier et matériel sur 10 ans.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

8) Renouvellement du contrat CUI

Un contrat CUI a été recruté jusqu'au 30 septembre pour assurer l'accompagnement d'un élève qui a une notification pour 21h00 hebdomadaires par la MDPH.

Monsieur le Principal demande l'autorisation de renouveler ce contrat du 1^{er} octobre 2012 au 31 juillet 2013, soit pour 10 mois.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

9) Délégation de l'ordonnateur

Une demande de délégation est proposée au Conseil d'Administration pour permettre à l'ordonnateur de signer contrats, conventions et commandes selon le nouveau budget RCBC.

La délégation est présentée aux membres du Conseil d'Administration, amendée et adoptée.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

10) Convention de prestation de services du dispositif d'assistance et de maintenance académique (DAMA)

Monsieur le Principal présente l'intérêt de ce service et précise que la convention est à signer contre une redevance de 210,00 € par an avec le lycée Vieljeux de La Rochelle.

11) Admission en non-valeur

Une dette de 77,81 € existe, non apurée après envoi à l'huissier depuis 4 ans. On propose de prélever 100,00 € sur les fonds de réserves du R2 pour apurer cette dette.

Les fonds de réserves du R2 sont désormais de 5 988,97 €.

Les frais d'huissier, d'un montant de 110,00 € pour ce dossier, sont pris sur le budget du Service Général.

Présents : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

⇒ **Vote adopté à l'unanimité**

Une discussion s'engage sur le fait que la CAF peut éventuellement prélever une part des allocations pour payer les dettes de cantines.

12) Redevance sur l'enlèvement des ordures

Monsieur le Principal présente la nouvelle redevance qui sera demandée au collège pour l'enlèvement des ordures. De 1 800,00 € environ, nous passerions à 5 200,00 €. Le calcul a été effectué par rapport au volume des bacs de collecte dont dispose le collège.

Monsieur le Principal et Madame la Gestionnaire ont proposé lors d'une rencontre avec un responsable de la Communauté de Communes des 4B, chargé de présenter la nouvelle mesure, de restreindre le volume de déchets afin d'économiser environ 850,00 €. Des bacs seront repris par CALITOM en janvier. Nous travaillerons avec une association qui collecte et revend la matière première pour financer des actions humanitaires.

III – Questions diverses

- Lorsque des incidents ont lieu dans les couloirs, les élèves doivent en faire le signalement auprès de la vie scolaire, ce qui n'est par forcément le cas. Les professeurs assurent une part de la surveillance, mais profitent des fins de cours pour rencontrer quelques élèves ou compléter le cahier de textes. En revanche, il est difficile de détacher une surveillante dans les couloirs, l'effectif ne le permet pas, sauf de façon très ponctuelle.

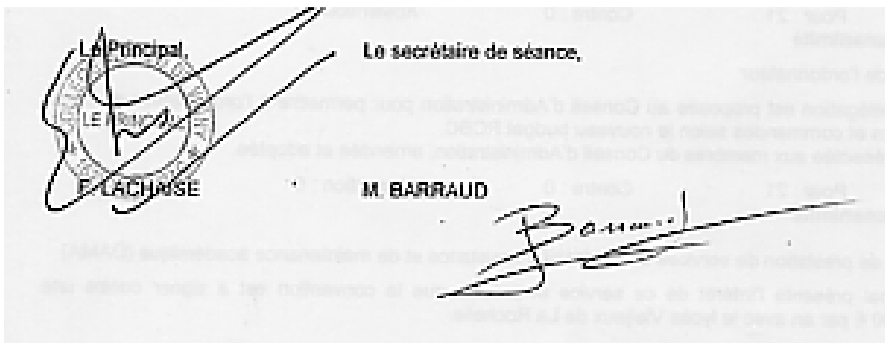
- Les parents font remarquer que certains messages sont transmis à leurs enfants avec du retard. Madame la Conseillère Principale d'Education et Monsieur le Principal précisent que certains messages ne sont pas d'une extrême urgence. Nous sommes parfois en entretien et ne pouvons tout lâcher pour transmettre l'information. Même si nous mettons tout en œuvre pour être agréable aux usagers, il arrive parfois qu'il y a oubli ou retard.

- Les parents notent que l'inscription des notes sur GEPI et des devoirs n'est pas faite régulièrement. Les professeurs évoquent le délai d'ouverture de GEPI (fin septembre) dû à une interrogation quant à l'opportunité de l'intégrer à I-Cart, le nombre de nouveaux collègues qui doivent se familiariser avec ce nouveau logiciel. Enfin, Mme Cousseau précise qu'avant les vacances de la Toussaint, les notes ne sont pas très nombreuses. Les professeurs ont pris note de la demande, tout devrait entrer dans l'ordre rapidement.

- La nouvelle plateforme permettant de valider le B2I a été accessible fin octobre. Le temps que Mme Lalanne, qui a délégation, prenne en main le logiciel et informe ses collègues, il a fallu attendre le retour des vacances de Toussaint pour être opérationnel. Les élèves de 3^{ème} sont dès lors à même de demander des validations. Les élèves des autres niveaux se voient remettre au fur et à mesure leurs codes d'accès. Priorité est donnée aux élèves de 3^{ème} étant donné que le nombre d'items est passé de 29 à 56. Tout sera mis en œuvre pour que ce nouvel outil ne soit pas un obstacle à la validation du B2I.

- Certains parents demandent s'il est possible de prendre leurs enfants en voiture devant l'entrée du collège. La réponse est négative, même si beaucoup le font. En effet, il en va de la sécurité des enfants. Certains parents se garent de façon inappropriée et obstruent l'entrée du collège. Leur responsabilité serait engagée en cas d'accident, d'autant qu'un panneau de signalisation interdit tout arrêt, et a fortiori tout stationnement. Il leur est possible de se garer au gymnase et de descendre chercher leur enfant au collège. En revanche, les effectifs ne permettent pas d'assurer une surveillance au gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.



The image shows two handwritten signatures and their corresponding printed names. On the left, a signature is written over a circular stamp that reads "LE PRINCIPAL" and "F. LACHAISE". To the right, a signature is written over the printed name "M. BARRAUD". Above the signature of M. Barraud, the text "Le secrétaire de séance," is printed.